

**CONSEIL DE L'ESTUAIRE**  
**5 MARS 2019**  
**PRÉFECTURE DE RÉGION - ROUEN**

Le Conseil de l'estuaire de la Seine s'est réuni le 5 mars 2019, à la préfecture de la région Normandie, sous la présidence de Mme Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Normandie.

**Étaient présents :**

**Mme Fabienne BUCCIO** – Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime  
**M. Philippe LAYCURAS** – Sous-préfet de Bernay  
**M. Yvan CORDIER** – Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime  
**M. Bernard COUSIN** – Directeur de la Coordination et des politiques de l'État de la Préfecture de Seine-Maritime  
**M. Patrick BERG** – Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie  
**M. Philippe PERRAIS** – Directeur adjoint de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie  
**M. Laurent TESSIER** – Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure (DDTM)  
**M. François BELLOUARD** – Directeur Adjoint de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime (DDTM)  
**M. Hubert DEJEAN DE LA BATIE** – Vice-Président de la Région Normandie  
**M. Jean-Claude WEISS** – Président de la Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo  
**Mme Christine RAMBAUD** – Première Adjointe à la Mairie de Rouen  
**M. Alban BRUNEAU** – Maire de Gonfreville-l'Orcher et représentant la communauté urbaine du Havre  
**M. Pascal GABET** – Directeur Général Adjoint de HAROPA - Port de Rouen  
**Mme Sandrine SAMSON** – Cheffe du service environnement de HAROPA - Port de Rouen  
**M. Pascal GALICHON** – Directeur de l'environnement et de la planification HAROPA - Port du Havre  
**M. Frédéric CHAUVEL** – Directeur territorial Agence de l'eau Seine-Normandie  
**Monsieur Pierre GRANIER** – Directeur Général Adjoint de la CCI Normandie  
**Mme Laurence DERVAUX** – Directrice Générale des Services du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande  
**M. Christian BLANQUART** - Unité Aménagement du territoire au SGAR Normandie  
**M. Alexandre HERMENT** – Chef du Service Ressources Milieux et Territoires de la DDTM de Seine-Maritime  
**Mme Marie-France MOREL** – Cheffe du bureau des collectivités locales à la sous-préfecture du Havre  
**M. Guylain THÉON** – Chef de la Mission estuaire de la Seine – DREAL de Normandie  
**M. Régis LEYMARIE** – Délégué de Rivages Normandie adjoint du Conservatoire du littoral  
**Mme Barbara LEROY** – Chargée d'études Seine, estuaire, littoral à l'Agence de l'eau Seine Normandie  
**M. Sébastien LEVASSEUR** – Vice-Président de la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime  
**M. Fabienne FERREY** – représentant M. HEURTIN Jean-Yves, Président de la Chambre d'agriculture du Calvados  
**Mme Laure TANKERE** – représentant Madame Muryelle ANGOT LEBEY, Déléguée Générale de France Chimie Normandie  
**Mme Sophie MAILLOT** – Métropole Rouen Normandie  
**M. Michel HORN** – Président du GRAPE Normandie  
**M. Joël GERNEZ** – Président de FNE Normandie

**Mme Lucile AUDIEVRE** – Référente Grands Territoires à l'Agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'estuaire de la Seine  
**M. Arnaud LAURE** – Chef de projet à l'Agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure  
**M. Nicolas BACQ** – Coordinateur scientifique du GIP Seine Aval  
**M. Etienne FROMENTIN** – UNICEM Normandie  
**Mme Marie-Agnès JUSTIN** – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie  
**M. Arnaud DIARRA** – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie  
**M. Patrick HERR** – Président fondateur de l'association Armada de la Liberté  
**M. Nicolas ROBINE** – directeur de la communication et de l'information au Conseil départemental de la Seine-Maritime

**Étaient excusés :**

**M. Pascal MARTIN** – Président du Conseil départemental de Seine-Maritime  
**M. Jean-Léonce DUPONT** – Président du Conseil départemental du Calvados  
**M. Pascal LEHONGRE** – Président du Conseil départemental de l'Eure  
**Mme Sonia de LA PROVOTE** – présidente de l'Agence d'urbanisme de Caen Métropole (AUCAME)  
**M. Joël BRUNEAU** – Maire de Caen  
**M. Louis Alexandre ROMANA** – Président du Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Seine (CSES)  
**La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Eure**

## **INTRODUCTION DE MADAME LA PRÉFÈTE**

---

**Madame la Préfète** souhaite la bienvenue à ce premier conseil de l'estuaire de l'année 2019. Ce conseil est un lieu d'échanges entre les acteurs du territoire de l'estuaire, porteur d'enjeux diversifiés et dont il faut organiser l'articulation. L'objectif est donc de maintenir un équilibre entre aménagement, développement économique d'une part et préservation du patrimoine écologique remarquable de notre territoire d'autre part. Ce défi est collectif et nécessite une action collective.

Madame la Préfète présente l'ordre du jour de la séance.

La première partie permettra d'aborder les grands documents de planification à l'échelle de l'estuaire de la Seine :

- le SRADDET présenté par le Conseil régional de Normandie ;
- le projet d'observatoire photographique des paysages de la vallée de Seine présenté par le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande ;
- le suivi de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'estuaire de la Seine présenté par la DREAL.

La seconde partie de la réunion sera consacrée aux Grands ports maritimes du Havre et de Rouen qui sont aujourd'hui dans une période charnière de leur histoire. Les ports du Havre, de Rouen et de Paris vont en effet devoir mettre en œuvre un processus de fusion au sein d'une entité unique à l'échéance 2021. Les ports de Rouen et du Havre vont dresser un panorama de leurs situations et de leurs résultats. En fin de cette 2ème partie, la DDTM de Seine-Maritime présentera le PPRL de la plaine alluviale nord de l'estuaire de la Seine (PPRL PANES), qui influera sur la zone industrialo-portuaire du Havre.

En 3ème et dernière partie sera présenté le sujet de l'Armada 2019, dont le président, M. HERR, présentera le programme. La DREAL présentera quant à elle les enjeux environnementaux liés à l'organisation de cet important évènement.

## **PREMIERE PARTIE - L'ESTUAIRE DE LA SEINE ET SA PLANIFICATION**

---

- 1. « Le SRADDET et le territoire de l'estuaire de la Seine »** : Présentation de M. Hubert DEJEAN DE LA BATIE – Vice-Président du Conseil Régional de Normandie en charge de l'environnement

**M. DEJEAN DE LA BATIE** précise que le SRADDET est actuellement - et jusqu'à avril - en phase de concertation avec les personnes publiques associées ; l'enquête publique est prévue en juin, et l'adoption du SRADDET est attendue en fin d'année.

**M. DEJEAN DE LA BATIE** fait également remarquer que le niveau moyen de la mer au Havre a augmenté de 13 cm depuis 1938, comme cela est présenté dans le document d'informations sur l'estuaire produit par le GIP Seine Aval et distribué en séance.

- 2. « L'observatoire photographique de l'estuaire de la Seine »** : Présentation de Mme Laurence DERVAUX – Directrice générale des Services du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande)

**Mme DERVAUX** précise que ce projet est porté par 3 structures - le PNRBSN, le Conservatoire d'espaces naturels Normandie Seine et le CAUE, et qu'il bénéficie d'un soutien important de la DREAL. Ce projet est un outil de sensibilisation et de valorisation des territoires, qui proposera différentes prises de vue qui seront reconduites dans le temps dans les mêmes conditions, permettant d'observer les évolutions.

**Mme DERVAUX** insiste sur l'importance de la photographie comme vecteur du paysage, et un des objectifs en marge de ce projet sera de mettre en relation les différents réseaux des observatoires photographiques : Vexin français, plages du débarquement, Cotentin... et vallée de la Seine.

**Mme RAMBAUD** (mairie de Rouen) suggère que le centre photographique de la région pourrait être sollicité pour ce travail. Madame RAMBAUD souhaite également savoir si un travail iconographique a été effectué concernant les photos existantes depuis l'apparition de la photographie (1850).

**Mme DERVAUX** confirme que le Centre photographique a été sollicité et sera d'ailleurs dans le collège d'experts. Pour ce qui est des photos existantes des recherches ont déjà été faites et seront poursuivies.

- 3. « Suivi-évaluation de la directive territoriale d'aménagement (DTA) »** : Présentation de M. Arnaud DIARRA – Chargé de mission à la Mission Estuaire de la Seine de la DREAL Normandie

**M. HORN** (GRAPE) (suite à présentation de la carte « mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la DTA ») demande quel est le rapport entre les PLU, les SCOT et la DTA.

**M. DIARRA** précise que ce sont bien les SCOT qui doivent être compatibles avec la DTA, puis les PLU qui doivent être compatibles avec le SCOT ; par transitivité, la compatibilité des PLU avec la DTA peut ensuite être évaluée.

**M. HORN** se questionne sur les risques de séismes : il informe le conseil que la région aurait été soumise à un séisme assez fort en décembre 2018, avec des conséquences sur le port de Caen Ouistreham. M. HORN se questionne sur le lien de ces secousses avec les déminages parfois réalisés – dont les explosions provoquées, et sur les conséquences de ces déminages sur l'environnement.

**Mme la Préfète** informe le Conseil qu'il n'y a pas eu de séisme en Normandie. Certes, il reste des obus de la 2<sup>de</sup> guerre mondiale qui sont évacués, et effectivement parfois déclenchés avant évacuation, mais cela dans les conditions de sécurité très précises et adéquates. Il convient de veiller à prendre du recul par rapport à ce qui peut être lu dans la presse.

**M. BERG** (DREAL de Normandie) précise que la Normandie est exposée à une liste de risques parfaitement identifiés et répertoriés, dont ne font pas partie les séismes. Les risques naturels concernés sont les risques inondation, les risques de submersion marine, les risques liés aux glissements de terrain et aux cavités souterraines, et que ces risques font l'objet de Plans de Prévention des Risques dont la majorité sont aujourd'hui approuvés.

**Mme RAMBAUD** demande s'il existe, à propos des données concernant la qualité de l'eau, des données plus récentes que celles proposées dans les documents distribués qui datent de 2013 (tableau fiche suivi évaluation DTA Objectif 2), et souhaiterait notamment savoir si on constate des améliorations.

**M. BERG (DREAL de Normandie)** précise que la qualité de l'eau de la Seine s'est énormément améliorée depuis les dernières décennies, et notamment la qualité des rejets au niveau de la Normandie.

**M. CHAUVEL (AESN)** confirme que la qualité de l'eau du bassin Seine Normandie s'est grandement améliorée, résultat du travail collectif mené depuis des années dans le cadre des plans d'intervention de l'agence de l'eau, notamment en termes d'assainissement à l'amont de la Normandie. M. CHAUVEL rappelle que de 4 espèces de poissons résidant dans l'estuaire dans les années 2000 nous sommes passés à 40 aujourd'hui ; il reste évidemment du travail mais une réelle progression a été réalisée.

**M. DIARRA** explique que le dispositif de suivi-évaluation de la DTA rappelle au préalable « l'état des lieux » établi tous les 6 ans par l'AESN dans le cadre de la DCE, selon le référentiel communautaire officiel du suivi de la qualité des eaux, puis propose un suivi annuel de paramètres en lien à la fois à la qualité de l'eau et à des problématiques locales (nitrates et pesticides). Le prochain état des lieux de l'AESN sera établi en 2019.

**M. DEJEAN DE LA BATIE** signale que la Métropole Rouen Normandie a également fait de gros efforts en termes de qualité des eaux.

## DEUXIÈME PARTIE - POINT D'ACTUALITÉ DES GRANDS PORTS MARITIMES

1. « **Le point sur les trafics et les activités du HAROPA Port du Havre** » : Présentation de M. Pascal GALICHON – Directeur de l'Environnement et de la Planification à HAROPA – Port du Havre
2. « **Le point sur les trafics et les activités HAROPA Port de Rouen** » : Présentation de M. Pascal GABET – Directeur Général Adjoint à HAROPA – Port de Rouen

**M. GABET** précise que HAROPA Port de Rouen prévoit 4 à 5 escales de croisières supplémentaires pour l'Armada.

**Mme la Préfète** souligne que les deux présentations des ports reflètent une tendance actuelle de développement des activités économiques, ainsi que la préoccupation qu'ils ont d'articuler ce développement avec la préservation de l'environnement, et même la restauration de milieux naturels, ce qui symbolise bien les objectifs qui animent ce Conseil de l'Estuaire.

**M. HORN** apprécie les approches des deux ports quant à leur prise en compte de l'environnement. Il souhaiterait toutefois savoir ce qui est prévu pour la fourniture d'énergie des bateaux de croisières à quai afin d'éviter que ceux-ci ne continuent de polluer par l'utilisation de leurs moteurs.

**M. GALICHON** répond que la problématique des paquebots à quai est abordée depuis plusieurs années, selon plusieurs axes de travail. Le premier axe de travail est d'étudier comment les navires à quai pourraient utiliser des carburants plus propres ; à ce propos peuvent être cités les navires de la compagnie AIDA (Allemagne) qui font 40 escales par an au Havre et qui utilisent de tels carburants. Le deuxième axe de travail consiste à utiliser l'électricité, ce qui suppose de mettre en place un réseau qui soit capable de supporter des puissances de l'ordre de 6 à 10 mégawatts.

**M. GABET** complète les propos de M. GALICHON en confirmant que les réseaux doivent pouvoir proposer de la haute tension, et que des transformateurs devront être installés sur les quais ; ce sont donc des grosses infrastructures qui sont à prévoir, et il conviendra donc de bien étudier leur intégration à leur environnement. M. GABET précise qu'une étude très intéressante a été faite à Bordeaux sur l'impact des navires de croisières en milieu urbain.

3. « **Le projet de PPRL (Plan de Protection du Risque Littoral) du Havre et l'articulation avec la zone industrialo-portuaire** » : Présentation de M. François BELLOUARD – Directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime

**M. BRUNEAU (Le Havre Métropole)** note que les enjeux liés à ce PPRL PANES sont forts, qu'il conviendra de bien prendre en compte le besoin de développement économique de ce territoire, et invite pour cela à s'inspirer de la méthode employée pour les travaux qui ont été menés dans le cadre du PPRT.

**Mme la Préfète** confirme que ces enjeux sont primordiaux. Mme la Préfète précise sur ce point que les analyses et les outils utilisés sont très fins, proposant par exemple des modélisations très précises des aléas étudiés.

## TROISIÈME PARTIE - L'ARMADA 2019

---

1. « **Un évènement marquant pour l'estuaire** » : Présentation de M. Patrick HERR – Président de l'association Armada

**Mme la Préfète** constate avec plaisir que l'Armada s'est adaptée et est devenue plus « écologique ». Mme la Préfète précise également que des dispositifs spécifiques de sécurité sont prévus sur les sites de l'Armada.

2. « **La maîtrise des incidences sur l'environnement** » : Présentation de M. Guylain THEON – Responsable de la Mission Estuaire de la Seine à la DREAL Normandie

**Madame la Préfète** souligne l'importance de montrer que de telles manifestations savent également, et de plus en plus, prendre en compte l'environnement. Mme la Préfète confirme le prochain rendez-vous à la rentrée, remercie les participants et clôt la séance.